

Département de la santé et de
l'action sociale
A l'att. de M. P-Y. Maillard
Avenue des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Lausanne, le 9 février 2015

Postulat « Pour un congé parental vaudois facultatif subventionné » - S. Bendahan

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, le comité de Pro Familia Vaud se réjouit de l'intérêt des élus à se pencher sur une ancienne revendication des familles, le congé parental, remise à l'ordre du jour à travers le postulat de M. Bendahan.

En effet, ce thème apparaissait déjà en 1994 dans le Cahier des revendications publié par la Coordination vaudoise de l'année internationale de la famille. A l'époque, il était imaginé sous forme d'un congé avec garantie de l'emploi permettant de prolonger le congé maternité. Entre-temps, les allocations de maternité ont vu le jour, mais le congé parental figure encore sur la liste des attentes des familles d'aujourd'hui.

Le congé parental faisant partie de nos réflexions, Pro Familia Vaud et les associations partenaires se mettront volontiers à disposition du canton, en temps voulu, pour étudier des propositions, participer au lancement de ce débat au sein de la société civile ainsi qu'au sein du monde économique.

En vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Pour le Comité de Pro Familia Vaud,

Stéphanie Apothéloz
Présidente



Michèle Theytaz Grandjean
Secrétaire générale

